2023-03

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU GARD ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 09

présents : 09

votants : 09

L'an deux mille vingt-trois
Le premier avril
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au foyer rural,
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/03/2023

PRÉSENTS :
MMES/MM : Nicole AMASSE, Florence MAURIN, Michel BERTRAND, Philippe BARNAUD, Fabien ARJAILLES, Romane MINIOU, Christine NIEL, Roger RODRIGUEZ, Marion CHOQUET.

ABSENT : Néant

PROCURATION : Néant

Le Conseil Municipal nomme Madame Viviane BASTIDE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET :
APPROBATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022
BUDGET PRINCIPAL

Madame Le Maire cède la présidence à Monsieur Fabien ARJAILLES, conseiller municipal, délégué aux finances qui informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par l'inspectrice principale des finances publiques en poste à QUISSAC et que le compte de gestion (M14 – Budget principal) établi par cette dernière est conforme au compte administratif de la commune (M14 – Budget principal).

Monsieur Fabien ARJAILLES précise que l'inspectrice principale des finances publiques a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion de l'inspectrice principale des finances publiques, Monsieur Fabien ARJAILLES demande au Conseil Municipal de l'approuver.

../...

2023-03

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Fabien ARJAILLES, délégué aux finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
(par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

➢ ADOPTE le compte de gestion de l'inspectrice principale des finances publiques (M14 – Budget principal) pour l'exercice 2022 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du maire (M14 – Budget principal) pour le même exercice.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits.

La secrétaire de séance

Le Maire
Nicole AMASSE

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

⇨ Transmis à la Préfecture, le 04/04/2023
⇨ Reçu par la Préfecture, le
⇨ Retour en Mairie, le 17 AVR. 2023
⇨ Affiché le 17 AVR. 2023

PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
06 AVR. 2023
Bureau du Courrier

Mme. Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Résultats budgétaires de l'exercice

71500 - SAINT SAUVEUR CAMPRIEU

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 051 720,75	1 304 020,68	2 355 741,43
Titres de recette émis (b)	328 870,45	791 433,77	1 120 304,22
Réductions de titres (c)		10,00	10,00
Recettes nettes (d = b - c)	328 870,45	791 423,77	1 120 294,22
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 051 720,75	1 304 020,68	2 355 741,43
Mandats émis (f)	301 506,30	588 091,23	889 597,53
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	301 506,30	588 091,23	889 597,53
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	27 364,15	203 332,54	230 696,69
(h - d) Déficit			

Résultats budgétaires de l'exercice

71500 - SAINT SAUVEUR CAMPRIEU

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 051 720,75	1 304 020,68	2 355 741,43
Titres de recette émis (b)	328 870,45	791 433,77	1 120 304,22
Réductions de titres (c)		10,00	10,00
Recettes nettes (d = b - c)	328 870,45	791 423,77	1 120 294,22
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 051 720,75	1 304 020,68	2 355 741,43
Mandats émis (f)	301 506,30	588 091,23	889 597,53
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	301 506,30	588 091,23	889 597,53
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	27 364,15	203 332,54	230 696,69
(h - d) Déficit			